

Agir contre les discriminations à l'école

Association Loi 1901

« Ignorer les inégalités culturelles
revient à les légitimer et à les
reproduire »

Bourdieu, 1960

Sommaire :

- 1 - état des lieux
- 2 - historique
- 3 - objectifs et moyens d'action
- 4 - les discriminations : un sujet d'étude
- 5 - Compte-rendu d'une réunion publique
- 6 - bibliographie

1 - Etat des lieux

Que se passe-t-il dans nos écoles ? Peut-on continuer à accepter l'échec scolaire massif, l'exclusion de milliers d'élèves de l'école de la République ?

Cet échec concerne surtout les couches les plus modestes de la société et participe à creuser, chaque jour davantage les inégalités. Le principe même de l'égalité des chances est mis en péril.

Les élèves en grande difficulté accumulent des échecs pendant toute leur scolarité obligatoire. Les résultats sont lourds de conséquences. A la sortie du système scolaire, ils sont déjà abîmés, oubliés, abandonnés à leur sort et en plus stigmatisés.

Les familles aisées et celles des couches moyennes se battent pour obtenir pour leurs enfants des places dans les «bons établissements». Si elles vivent dans des quartiers populaires, certaines obtiennent néanmoins des places dans les «bonnes classes». De fait, cela a favorisé le développement d'une catégorisation binaire des élèves : les «bons élèves», ceux qui sont privilégiés grâce aux moyens matériels et au niveau socioprofessionnel de leurs parents, et les «mauvais élèves» qui n'ont pas les moyens d'exister à l'école de la République en tant que citoyens à part entière.

L'école est en pleine contradiction par rapport aux objectifs d'égalité des chances qu'elle affiche. Les établissements se font concurrence pour recruter les élèves jugés les meilleurs. Il y a les lycées, les collèges d'excellence et il y a les autres, les établissements de second choix voire les établissements «poubelles».

Cette discrimination est d'abord sociale. Elle touche les enfants de milieux modestes ; les enfants issus de familles immigrées la subissent de plein fouet.

Les stratégies des établissements scolaires pour ventiler les élèves selon des critères sociaux et/ou ethniques sont multiples : classes de niveaux, classes de langue, classes à thème... L'orientation dans des filières moins valorisantes devient une arme fatale. Ainsi, on arrive à constituer des classes ethniques en toute légalité.

C'est à ce prix que l'institution scolaire maintient les enfants des classes moyennes au sein de l'école publique, avec le soutien objectif de certains parents et de leurs organisations.

Dénoncer les discriminations à l'école, ce n'est pas chose facile. Attention, sujet tabou. Pourtant chercheurs, sociologues, pédagogues montrent depuis longtemps déjà les mécanismes pervers et sournois de cette ségrégation qui ne veut pas dire son nom. Des victimes ont témoigné... Parfois la presse a dénoncé certains agissements. L'institution scolaire continue à nier l'ampleur du problème en le réduisant à quelques cas particuliers.

./..

../.

En créant cette association nous voulons rompre avec la loi du silence et lutter activement contre les discriminations. L'école d'aujourd'hui forme les citoyens de demain. Les élèves, dès leur jeune âge ne sont pas dupes de ce système de discrimination qui renforce les inégalités sociales et crée à terme le repli communautaire. Cette situation à l'école risque de mettre en péril les fondements de notre société. Elle risque de la morceler et de devenir le terreau de conflits permanents et d'instabilité.

Les politiques de tous bords dénoncent le «communautarisme » au nom de la République et de son principe de laïcité. Sous cette même République, ils ont pourtant organisé la relégation des populations modestes et des immigrés à l'extérieur des villes et dans certains quartiers. L'école reflète aujourd'hui aussi cette ghettoïsation.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent lutter contre les discriminations à nous rejoindre pour œuvrer pour que l'égalité des chances ne reste pas un mythe mais devienne enfin une réalité.

2 - Historique

Année scolaire 2002-03 : des parents prennent conscience de l'existence de classes ghettos...

Dans un collège du 11^{ème} arrondissement de Paris, un exemple parmi d'autres : chaque niveau se compose de 7 classes. Des classes regroupent une écrasante majorité d'élèves issus de l'immigration et des DOM-TOM. Ainsi, une classe de 6^{ème} en accueille 77%, trois classes de 5^{ème} de 70% à 80%, trois classes de 4^{ème} plus de 70%, trois classes de 3^{ème} de 90% à 100%.

Ce regroupement ethnique crée une situation explosive notamment dans une de ces classes – la classe de 3^{ème} dite «de motivation». L'ambiance y est lourde entre les élèves, les professeurs et l'administration du collège. Un groupe de parents d'élèves décide d'agir pour alerter à la fois les familles, les professeurs et l'administration de l'établissement sur la ségrégation dont sont victimes ces enfants.

Lors d'une réunion, les parents de ces élèves expriment leur mécontentement de voir leurs enfants dans une classe ghetto. Ils découvrent à cette occasion l'objectif d'orientation professionnelle de cette classe. Ils demandent des comptes à la proviseure de l'époque qui nie, malgré l'évidence, la constitution de cette classe sur des critères ethniques et sociaux (90% d'élèves issus de l'immigration).

Pour circonscrire la contestation, la proviseure limite l'accès du collège aux parents. Les permanences du samedi tenues alternativement par les associations de parents d'élèves sont supprimées par l'administration et les problèmes de la classe ne sont pas pris en compte...

Année scolaire 2003-2004 : des parents se mobilisent...

N'ayant pas trouvé de soutien dans l'établissement, les parents trouvent un accueil attentif auprès de la Ligue des Droits de l'Homme, du Mrap, du Gisti, de La ligue de l'enseignement... Ils contactent les syndicats d'enseignants, la FCPE nationale, ...

Au groupe initial de parents se joignent des parents extérieurs à ce collège parisien, des enseignants, des travailleurs sociaux, des militants associatifs d'organisations antiracistes et de défense des droits de l'homme, etc. Ce groupe élargi décide lors d'une première réunion de mettre sur pied un collectif travaillant sur les discriminations, appelé provisoirement «collectif contre les discriminations à l'école».

Juin 2004 : le collectif se transforme en association loi 1901 sous le nom de ***Agir contre les discriminations à l'école***, pour avoir une existence juridique, se faire entendre auprès des pouvoirs publics, des politiques, avoir la possibilité d'ester en justice et de se porter partie civile et de mener toutes les actions nécessaires à faire connaître ce grave problème de société.

20 novembre 2004 : une **première réunion publique** est organisée pour informer les parents de l'existence de la ségrégation à l'école, pour inciter les différents acteurs scolaires à réfléchir sur ces pratiques courantes, pour les dénoncer et susciter des témoignages.

Prochaine étape : Créer un réseau d'associations qui partagent nos objectifs de lutte contre les discriminations à l'école.

Dossier sur la stigmatisation et la ségrégation à l'école mars 2005

Agir contre les discriminations à l'école

3 - Objectifs et moyens d'action

REPERER LES DISCRIMINATIONS

Démontrer que les cas de discriminations ne sont pas isolés mais sont la manifestation d'un problème récurrent qui s'étend.

SENSIBILISER ET ALERTER

Les pouvoirs publics (lettre ouverte, délégation), les médias, les syndicats des personnels scolaires, les associations de parents d'élèves, les organisations antiracistes et de défense des droits de l'homme,

DENONCER LES DISCRIMINATIONS ET LES FAIRE CESSER

Démonter les prétendues justifications aux classes «ghetto» (langues, options et niveaux) en vertu desquelles ces groupements sont faits dans l'intérêt des élèves issus de l'immigration ou de milieu défavorisé. Faire cesser les discriminations par les moyens énumérés ci-dessous.

NOS MOYENS D'ACTION

- **Créer un réseau d'associations** qui partagent notre lutte contre les discriminations à l'école. L'affiliation de l'association à la Fédération de Paris de Ligue de l'enseignement, l'affiliation du MRAP et la participation de membres actifs de la LDH à notre association sont un début...
- **Ouvrir une permanence d'accueil** une fois par semaine pour recevoir les personnes rencontrant des cas de discrimination. Cette permanence aura lieu le samedi après-midi à la Maison des associations du 19^{ème} (20 rue Edouard-Pailleron - Métro Jaurès).
- **Devenir un lieu de réflexion et de formation** sur les rouages de la discrimination et les moyens de lutte juridiques à l'échelle nationale et européenne.
- **Ouvrir un cahier de doléances** pour recueillir les témoignages sur la discrimination sociale et ethnique à l'école par le biais d'un forum sur Internet, des permanences...
- **Participer à des émissions de radios** pour faire connaître notre association et susciter une prise de conscience.
- **Saisir les tribunaux** si nécessaire au niveau national et européen, pour que la discrimination raciste à l'école ne demeure plus impunie. Rappelons que dans les textes, le racisme est un délit puni de lourdes peines.

4 - Les discriminations à l'école : un sujet d'étude

Depuis plusieurs décennies, les chercheurs ont produit une littérature abondante sur la discrimination vécue à l'école par les enfants d'ouvriers, de paysans et de ceux qu'on appelle le quart monde français. Cette littérature a également montré la ségrégation et la discrimination subies par les enfants issus de l'immigration et des DOM-TOM, face au savoir et à l'organisation scolaire. Ces derniers sont souvent considérés comme nés avec une déficience intellectuelle. En conséquence, nombre d'entre eux sont parqués dans des classes pré professionnelles, des classes spécialisées pour enfants inadaptés, des classes d'accueil d'enfants étrangers même s'ils sont nés en France, des classes d'adaptation souvent inadéquates à leurs aspirations et à leurs difficultés scolaires passagères (voir Serge Boulot et Danielle Bayzon-Fradet - *Les immigrés et l'école*. Editions L'Harmattan, Paris, CIEMI, 1998).

Divers travaux ont montré également que la discrimination n'est pas seulement sociale, mais aussi ethnique, puisqu'elle touche essentiellement les enfants issus de l'immigration et des DOM-TOM quelque soit le milieu socioprofessionnel de leur famille.

Pour notre part, nous avons vécu constamment à travers la scolarité des enfants, la discrimination ethnique inspirée par les préjugés qui ont cours dans l'administration et au sein du corps enseignant des établissements scolaires que nous avons fréquentés à divers titres.

Un exemple de discrimination qui illustre bien ce vécu est analysé par le sociologue Jean-Paul Payet : les commentaires des professeurs au cours des conseils de classe. Ses analyses sont reprises dans le rapport du Haut conseil à l'intégration en 1998 (chapitre II : *L'école, le modèle républicain menacé*) : *«selon lui (J.P. Payet), les appréciations des enseignants diffèrent incontestablement selon l'origine des élèves, et évoquent rarement en fait, des conditions particulières de la scolarisation. Cette enquête conforte des analyses plus anciennes de J. P. Zirotti selon lesquelles les commentaires porteraient plus sur les capacités et performances pour les élèves français et plutôt sur le comportement et sur l'attitude par rapport à l'apprentissage pour les élèves d'origine étrangère. S'attachant à des perceptions éminemment subjectives, de telles approches peuvent paraître systématiser des attitudes individuelles. Elles ont toutefois le mérite de souligner les tensions auxquelles peut être soumis le principe d'égalité ».*

Cette situation nous a profondément blessés en tant que parents et citoyens du monde, nourris par les valeurs universelles contenues dans la **D**éclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont la république française est le berceau et dont l'école devrait être le lieu privilégié pour le respect et la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants.

Nous pouvons citer ces quelques lignes tirées de *«La gestion de l'hétérogénéité des publics d'élèves au collège »* de M. Duru-Bellat et A. Mingat (Cahiers de l'IREU de Dijon 1997), propos qui ont été repris par le Haut conseil de l'intégration dans son rapport de 1998 : *« En effet, malgré la mise en place depuis de longues années du collège unique, une dynamique de différenciation s'est réintroduite dans beaucoup d'établissements par le biais de la composition des classes. La fabrication de classes à partir du niveau scolaire des élèves, reflété par leur dossier ou d'un choix parmi les options proposées, tend à accentuer la ségrégation de fait. Du fait des difficultés scolaires supérieures et de la moindre familiarité avec les codes scolaires et les options, porteuses ou non, les catégories sociales défavorisées où les étrangers sont particulièrement présents sont, en effet, peu nombreuses dans les classes valorisées ».*

Nous sommes consternés par la contradiction entre le discours enrobé de valeurs universelles-t la réalité du terrain scolaire. Nous ne pouvons nous en satisfaire et c'est pourquoi nous interpellons les associations de parents d'élèves et les syndicats d'enseignants à réagir contre ces injustices exercées à l'encontre des jeunes issus de l'immigration et des DOM-TOM.

Lorsque le silence accablant qui pèse sur ces discriminations se rompt, c'est pour laisser la place à deux réactions. La première est de nier totalement l'existence de telles discriminations en considérant que notre constat n'est pas fondé sur des données scientifiques et statistiques. Ce fut le cas de l'administration de certains collèges ou d'associations de parents d'élèves qui dans le même temps refusait de divulguer les chiffres ou d'entreprendre une étude contradictoire à partir des listes d'élèves par classe ! La seconde réaction est de déplorer l'état des quartiers environnant l'établissement qui se répercute sur la réalité scolaire. Cette fatalité ne laisserait d'autre choix, dans l'intérêt des enfants, que de les regrouper par niveau, par choix de langue et ou de thème. De plus cela permettrait de maintenir dans les collèges publics des familles plus favorisées qui sinon partiraient dans le secteur privé. C'est de fait ce qui se passe dans de nombreux établissements qui constituent de bonnes classes et de mauvaises classes où les élèves d'origine étrangère et/ou «colorés» sont souvent stigmatisés et affublés de qualificatifs négatifs.

Certains sont de bonne foi, en particulier ceux qui sont en dehors du système scolaire. Mais de l'intérieur, certains enseignants font preuve d'une étrange cécité lorsqu'ils exercent dans des classes où sont consignés une immense majorité d'enfants issus de l'immigration ou des DOM-TOM quelque soit leur niveau scolaire.

Il en va de même des parents justifiant le système dont ils tirent avantage quand ils exigent de «bonnes classes» pour leurs enfants. Comme le démontre la recherche «*Ecole, Ville, Ségrégation - La polarisation sociale et ethnique dans les collèges de l'Académie de Bordeaux*» de Georges Felouzis, François Liot et Joëlle Perroton : « *Les élèves scolairement mieux dotés, dont les familles sont à même de décoder les appellations institutionnelles, c'est-à-dire en premier lieu les enfants d'enseignants et les élèves en avance (J.-P. Payet 1995). Ces processus peuvent d'ailleurs s'opérer y compris sous la pression interne des parents, qui veillent souvent à la composition des classes et à ce que leurs enfants intègrent les « bonnes classes ». Ces phénomènes contribuent à créer des micro-ségrégations à l'intérieur des établissements, venant s'ajouter aux précédents* ».

Ce silence assourdissant signifie aussi que sur le terrain bien des militants des associations de parents d'élèves et des syndicats ne prennent plus à leur compte, l'objectif de l'école laïque de la république qui est l'égalité des chances. Il est pourtant inscrit dans les textes fondateurs de leurs organisations respectives.

Il faut souligner que l'indignation de certains enseignants, témoins des pratiques discriminatoires, se heurte au corporatisme. S'ils persistent dans la dénonciation, ils risquent une mise à l'écart... De même pour les parents...Certains d'entre nous l'ont vécu dans plusieurs établissements parisiens.

C'est donc en étant confrontés à la discrimination ethnique à l'école, au déni ou au silence à son sujet que nous avons décidé de constituer l'association **Agir contre les discriminations à l'école**. Nous nous appuyons d'abord sur notre expérience de terrain et ensuite sur les travaux scientifiques tels que ceux de M. Tripiet et de A. Leger (1988), sur des établissements à Gennevilliers, en région parisienne, de L. Roulleau-Berger dans les banlieues lyonnaises (1994), C. Barthou, « *Espace ségrégation scolaire dans les collèges de l'Académie de Versailles* » (1998), thèse de doctorat, de F. Lorcerie « *L'école et le défi ethnique* », de J. -P Payet « *Collèges de banlieue - Ethnographie d'un monde scolaire* », (1994), et sur bien d'autres textes, qui sont répertoriés dans la bibliographie, pour montrer encore une fois que les données sur la discrimination sont disponibles, et que nous n'avons nul besoin de la prouver.

Notre profonde conviction est que l'harmonie du vivre - ensemble entre tous les citoyens et la paix sociale ne peuvent s'établir que dans la justice, le respect et l'égalité pour tous. « ...Comme l'exprimait déjà Pierre Bourdieu dans les années 1960, ignorer les inégalités culturelles revient à les légitimer et les reproduire. Il en est de même pour la ségrégation ethnique. Refuser de les mesurer sous prétexte que le modèle d'intégration français connaît que des individus « libres et égaux » revient à légitimer des processus qui remettent en cause les principes mêmes de l'égalité des chances. Cela revient aussi à confondre ce que Max Weber appelait « l'être » et le « devant être » des institutions. Avec l'école primaire, le collège constitue aujourd'hui le socle commun d'accès à la culture et aux apprentissages. S'attacher à le décrire et à comprendre ses dysfonctionnements est une façon de contribuer à sa démocratisation. » (cité dans : «Ecole, Ville, Ségrégation - La polarisation sociale et ethnique dans les collèges de l'Académie de Bordeaux » de Georges Felouzis, François Liot et Joëlle Perroton).

Et à l'instar du Haut conseil à l'intégration (cf rapport cité précédemment), nous affirmons que « le problème des discriminations appelle donc une prise de conscience et une mobilisation rapide des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de la politique de l'intégration ». C'est là l'objectif et la raison d'être de notre association.

Voilà pourquoi nous présentons ce travail, qui trace la démarche et la raison d'être de notre association. Il s'inspire de notre propre expérience et de recherches sur les pratiques discriminatoires à l'école. Ils aideront (espérons-le) à la prise de conscience de la société civile, ainsi que des femmes et des hommes politiques, pour qu'ils se donnent en urgence les moyens matériels, politiques et moraux, d'agir pour que l'école cesse d'être une machine à broyer l'intelligence de certains jeunes, stigmatisés en toute occasion. Comme Françoise Lorcerie le souligne dans « L'école et le défi ethnique (éducation et intégration) » (collection sociales/confrontation INPP éd. ESF 2003), « La France, à l'instar des autres pays européens, est aujourd'hui amenée à assumer officiellement que la discrimination ethnique existe et qu'il faut y faire face. Deux directives européennes de l'année 2000 lui en font l'obligation... L'école est doublement concernée par ce fléau, dont les termes sont inédits dans la tradition républicaine. Comme tous les espaces sociaux, elle peut être le siège de tensions et de discriminations ethniques. Mais elle a en outre pour mission d'assurer les bases de la pérennité de la société démocratique, elle est en charge de l'éducation civique ».

Fatima Zehouane vice-présidente et Catherine Bourhalla présidente

Bibliographie

- BLIER (B.) (2000), «Editorial », *Ville Ecole Intégration Enjeux (VEJ Enjeux)* n° 121
- BARTHON (C.) (1997), «Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire. L'exemple d'Asnières-sur-Seine », *Les Annales de la recherche urbaine 75* ;
- BARTHON (C.) (1998), « La ségrégation comme processus dans l'école et dans la ville » ;
- BARTHON (C.) (janvier 1998), « Espaces et ségrégations scolaires : l'exemple des enfants d'immigrés dans les collèges de l'Académie de Versailles », *thèse de doctorat, Université de Poitiers* ;
- BEAUD (Stéphane) (2002), « 80% au bac ...Et après ? », éditions La Découverte (collection « Enquêtes de terrain ») ;
- BEAUD (Stéphane), AMRANI (Younès) (2004), « Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue », éditions La Découverte ;
- BONNAFOUS (S.), (1991), *L'immigration prise aux mots*, Paris, Editions Kimé.
- BORDET (J.), COSTA-LASCOUX (J.) et DUBOST (J.) (2000), Séminaire FAS-DIV : émergence de la question ethnique dans le lien social, tabou et affirmation, Actes du séminaire et propositions de poursuite, 14 janvier 2002.
- BOULOT (Serge), BAYZON-FRADEL (Danielle), (1998), « Les immigrés et l'école », éditions L'Harmattan, Paris, CLEMI.
- CHARLOT (B.), «Violence à l'école : la dimension «ethnique» du problème », *VEI Enjeux*, n°121 ;
- DURU-BELLAT (M.), MINGAT (A) (1997), « La constitution de classes de niveau par collèges : les effets pervers d'une visée pratiques à visée égalisatrice », *Revue française de sociologie*, XXXVIII.
- DURU-BELLAT (M.), MINGAT (A) (1997), « La gestion de l'hétérogénéité des publics d'élèves au collège », *Cahiers de l'IREDU*, Dijon.
- FELOUZIS (Georges), LIOT (François), PERROTON (Joëlle) (2002), « Ecole, Ville, Ségrégation - La polarisation sociale et ethnique dans les collèges de l'Académie de Bordeaux », Bordeaux ; Université Victor Ségalen ;
- HAMON (HERVE) (2004) « Tant qu'il y aura des élèves », éditions du Seuil ;
- LORCERIE (Françoise) « L'école et le défi ethnique (éducation et intégration) » (ouvrage collectif) ; Collection sociale/confrontation, INPP, édition ESF.
- MERIEUX (Philippe), GUIRAUD (Marc), (1997), « L'école ou la guerre civile », édition PLON.
- MERIEUX (Philippe), (2005), « Nous mettrons nos enfants à l'école publique... », essai édition Mille et une nuits.

- PAYET (J-P.) (1996), « L'école, les enfants de l'immigration et des minorités ethniques : une revue de la littérature française, américaine et britannique. I. La scolarisation des enfants et des jeunes issus de l'immigration en France », *Revue française de pédagogie*, n° 117 ;
- PAYET (J-P.) (2000), « L'éthnicité dans l'école française. De la censure républicaine à la reconnaissance démocratique », *Pour*, n°65 ;
- PAYET (J-P.) (1992), « Civilités et ethnicité dans les collèges de banlieue. Enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisée », *Revue française de pédagogie*, n° 101 ;
- PAYET (J-P.) (1995), « Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire », Paris, Armand Colin ;
- PAYET (J-P.) (1997), « Le sale boulot. Division morale du travail dans un collège en banlieue », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°75 ;
- PAYET (J-P.) (2000), « Violence à l'école et ethnicité. Les raisons pratiques d'un amalgame. *VEI Enjeux*, n°121 ;
- PERROTON (J.), (2000), « Ambiguïtés de l'ethnisation des relations scolaires : l'exemple des relations école-familles à travers la mise en place d'un dispositif de médiation », *VEI Enjeux*, n°121 ;
- POIRET (C.) (2000), « La construction de l'altérité à l'école de la République », *VEI Enjeux*, n°121 ;
- TRIPIER (Maryse) et LEGER (A.) (1988), « Fuir ou construire l'école populaire », Mérideus-Klincksieck.
- SABEG (Yazid), MEHAIGNERIE (Laurence) (Janvier 2004) « Les oubliés de l'égalité des chances - Participation, pluralité, assimilation... ou repli ? », Institut Montaigne.
- VAN ZANTEN (Agnès), (2001), « L'école de la périphérie », Paris, Puf.

Rapports :

- « *La lutte contre les discriminations* » - Rapport du Haut Conseil à l'intégration, 1998
- « *Rapport d'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Paris* », octobre 2004 - Auteurs : Emmanuelle Walter et Morgane Bertrand - Pour l'inspection Générale de l'Education Nationale

